



Conseil municipal
Jeudi 27 mai 2010 à 20 Heures 30
Hôtel de Ville (Salle Gustave Héon)

Monsieur le Sénateur-Maire ouvre la séance et procède à la lecture des procurations : Madame Marie-Lyne Rivière à Monsieur Jean Quinton, Monsieur Henri Béna à Monsieur Maurey, Madame Pascale Le Grand à Madame Véronique Barré, Madame Michèle Blottière à Monsieur André Sourdon, Monsieur Thierry Jossé à Monsieur Dominique Bétourné, Madame Florence Le Gal à Madame Sophie Delanys, Monsieur Cyrille Germain à Monsieur Christopher Sandin, Monsieur Basile Bohard à Madame Françoise Turmel.

L'état de présence se résume ainsi : 23 présents, 8 procurations, 2 absents en ce début de séance. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Monsieur le Sénateur-Maire informe que la séance sera enregistrée, conformément au Règlement intérieur, et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu des débats du conseil municipal du 15 avril que chaque élu a reçu par courrier électronique.

Aucune remarque n'étant formulée sur ce compte rendu, celui-ci est donc accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise Turmel pour la question n° 1

1) ADOPTION DU PROTOCOLE RELATIF A LA GOUVERNANCE COLLEGIALE DE L'INTERMODALITE EN HAUTE-NORMANDIE

Le Plan de Déplacement Régional, engagé en 2005 par les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime et la région Haute Normandie, a mis en place une réflexion commune à tous les partenaires du transport public en Haute-Normandie. Son objectif est de promouvoir le développement de l'usage par les voyageurs des transports en commun et ce en développant l'intermodalité des réseaux, c'est-à-dire la possibilité pour un voyageur d'emprunter plusieurs types de transport grâce à un même titre.

Dans ce cadre, une charte de développement de l'intermodalité des transports publics en Haute-Normandie a été définie. Les principes de cette charte ont été validés par délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2006. Il s'agit notamment d'améliorer l'information multimodale auprès des usagers, de mettre en place un système de billétique et de tarification intermodale.

Cette charte a été signée en 2007 entre 16 autorités organisatrices des transports collectifs de voyageurs (AOT) dont la ville de Bernay, au titre de son réseau urbain.

Afin de poursuivre ces actions, un protocole de gouvernance collégiale de l'intermodalité a été établi. Il précise notamment :

- *l'organisation de l'intermodalité,*
- *les modalités et les organes de prise de décisions au sein de l'intermodalité,*
- *une clé de répartition entre les différentes AOT basée sur le nombre de véhicules pour le financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de cette intermodalité.*

Avis favorable des membres de la commission « Développement durable, environnement et déplacements urbains » en date du 22 avril 2010.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée :

- a) *De valider les principes définis dans ce protocole*
- b) *D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce protocole et engager l'ensemble des démarches nécessaires à ce projet.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

[Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n° 2](#)

Arrivée de Monsieur André SOURDON

AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET DE LA RUE DE ROUEN (PARTIELLE) : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, des travaux de rénovation et de réaménagement de la rue du Général Leclerc et de la rue de Rouen (partielle) vont être réalisés.

Au regard de l'analyse urbaine et fonctionnelle, le projet propose une requalification des espaces publics.

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés rue Thiers, le projet d'aménagement des rues du général Leclerc et de Rouen consiste à :

- *élargir au mieux les trottoirs, en privilégiant au moins l'un des deux trottoirs, avec une largeur de 1,40 m minimum, conformément aux normes prescrites pour les Personnes à Mobilité Réduite et pour favoriser le confort des piétons,*
- *limiter la largeur de la voirie à 3 m,*
- *conserver, dans la mesure du possible, les places de stationnement contribuant notamment à l'activité commerciale,*
- *améliorer le cadre de vie et mettre en valeur le patrimoine avec un pavage des trottoirs, des carrefours surélevés et l'utilisation de matériaux nobles (grés, granit),*
- *sécuriser et ralentir la circulation, avec la mise en place de carrefours surélevés.*

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie, d'assainissement des eaux pluviales, des réseaux, des espaces verts et du mobilier urbain est intervenue en mars 2010.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 20 avril 2010.

Conformément aux critères de sélection établis dans le dossier de consultation des entreprises, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux à la société SACER située 41, rue Lazare Carnot – BP 226 – 61007 ALENÇON Cedex pour un montant de 475 776,00 € HT soit 569 028,10 € TTC.

Ainsi, le montant prévisionnel global de l'opération est de 750 000,00 € HT

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce projet

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Monsieur Mesnildrey demande la parole pour connaître le détail de ce marché.

Monsieur Quinton donne le détail de ce marché qui se décompose ainsi :

- maîtrise d'œuvre : 121 500,00 □ HT soit 145 314,00 □ TTC,
- travaux : 476 000,00 □ HT soit 569 296,00 □ TTC,
- imprévus : 33 000, 00 □ HT soit 39 468,00 □ TTC,
- levés topographiques : 3 500,00 HT soit 4 186,00 □ TTC,
- reprise de branchements eau potable et remplacement de vannes et bouches d'incendie: 100 000,00 □ HT soit 119 600,00 □ TTC,
- participation de la ville à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et d'électricité: 14 000,00 □ HT soit 16 744,00 □ TTC,
- coordination de la sécurité et de la protection de la santé : 2 000,00 HT soit 2 392,00 □ TTC.

Monsieur Mesnildrey précise qu'en commission Aménagement, il avait été évoqué l'aménagement de la placette près de la rue Alexandre, et demande si cette réflexion a évolué ?

Monsieur Quinton précise qu'une réunion avec le bureau d'études est programmée la semaine suivante à ce sujet.

Monsieur Mesnildrey propose une réflexion globale concernant le stationnement et les places de livraison dans le centre ville. Pour lui, ce projet n'améliorera pas la fluidité de la circulation, il aurait souhaité qu'un maximum de personnes fréquentant le centre ville soient interrogées et pas seulement les commerçants.

Monsieur le Maire rappelle les contraintes de cette rue très étroite et précise que la priorité de la municipalité était d'élargir les trottoirs dans cette partie de la rue du Général Leclerc pour renforcer la place du piéton dans la ville et conforter l'attractivité commerciale.

Monsieur Lerooy demande si le bureau d'études s'est rapproché de l'enquête faite par l'UCIAL, dont 30% des clients mentionnés un problème de circulation.

Monsieur Launay demande le calendrier des travaux et le montant des subventions escomptées sur ce dossier.

Monsieur Quinton informe que les simulations financières effectuées par les services de la ville montrent un taux de subvention pour ce projet se rapprochant des 80 % entre le FNADT, sous réserve de son obtention, le Conseil Général et le Conseil Régional, il restera donc à la charge de la ville 20 %.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, l'opération devrait débuter vers le 15 juin pour se terminer 3 mois plus tard. Ceux-ci se dérouleront section par section.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 3

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN DES SECTEURS COMMERCIAUX DU CENTRE VILLE DE BERNAY.(TROISIEME TRANCHE CŒUR DE PAYS)

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre passé avec Jean-Marc GAULIER agissant pour le compte de la Société AXP URBICUS mandataire du groupement conjoint composé de la société SOGETI sise 76285 BOIS GUILLAUME, et la société Agence ON sise 75011 PARIS, pour l'aménagement urbain des secteurs commerciaux du centre-ville de Bernay, il convient de fixer par avenant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sur la base de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux établie lors des études de l'avant projet (AVP).

Le coût du montant prévisionnel des travaux de la troisième tranche de l'opération « Cœur de Pays » passant de 4 528 125,00 € HT à 4 545 489,25 € HT, l'actualisation de la rémunération du maître d'œuvre s'avère nécessaire. Le nouveau montant s'élève à 408 184,93 € HT, contre 406 492,67 € HT initialement.

Cette augmentation d'environ 0.41% du montant prévisionnel des travaux se justifie par de légères modifications du contenu du programme et par l'étude détaillée des estimations au stade de l'AVP.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cet avenant.

Monsieur Launay demande si des esquisses sont prêtes.

Monsieur Quinton informe que le bureau d'études travaille actuellement sur l'aménagement de la place Gustave Héon.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour la question n° 4

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE MAINTENANCE D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE TROTTOIRS.

Une consultation pour le marché de travaux d'entretien, de maintenance, d'aménagement de voirie et de trottoirs a été lancée le 1^{er} avril 2010 par voie de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant maximum de 1 000 000 € HT par an, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Trois entreprises ont répondu : VIAFRANCE, SACER et JGTP.

Les membres de la commission d'appel d'offres se réuniront le 26 mai 2010 pour donner leur avis sur l'attributaire.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer et à autoriser Monsieur le Sénateur Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces administratives et financières se rapportant à ce marché.

Monsieur Launay souligne comme il l'a déjà fait en commission des finances qu'il serait judicieux et correct de présenter les résultats et le choix de telle ou telle entreprise après que la Commission d'appel d'offres ait statué.

Monsieur Quinton répond que dans ce type de procédure, il s'agit d'obtenir un avis de la commission des Finances et un avis de la commission d'appel d'offres avant que le Conseil Municipal se prononce.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne LIBERT pour les questions n° 5 et 6

Arrivée de Monsieur Pascal DIDTSCH

CESSION PAR LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY ET DES ENVIRONS D'UNE PARTIE DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS AUX FINS DE CREATION D'UN POLE TERTIAIRE

La Communauté de Communes de Bernay et des Environs qui, fin 2009, a sollicité la Commune pour acquérir une partie du premier étage de la Maison des Associations, aujourd'hui inutilisée, aux fins d'y créer un pôle tertiaire permettant de proposer des bureaux à des entreprises de services.

Ces locaux sont en effet idéalement situés en centre-ville et à proximité immédiate de la gare SNCF.

La surface nécessaire représente 1241 m², il est proposé au Conseil Municipal de la céder à la CCBE pour le prix de 108 000 € et de désigner l'office notarial Lebeaut / Lecat / Droguet sis n°6 rue Lobrot à Bernay pour établir l'acte de transfert de propriété.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY ET DES ENVIRONS DES DROITS A RACHAT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE, POUR LE TERRAIN NU CADASTRE SECTION AK N°413 ET 414 RUE JACQUES PHILIPPE BREANT AUX FINS DE CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET D'UN ESCALIER D'ACCES POUR LE POLE TERTIAIRE A CREER AU 1^{ER} ETAGE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La création du pôle tertiaire prévue par la Communauté de Communes de Bernay et des Environs au 1^{er} étage de la Maison des Associations nécessite, en application des règles de sécurité applicables aux établissements recevant du public, la construction d'un escalier d'accès au pignon sud du bâtiment.

Il est également nécessaire de prévoir une aire de stationnement suffisamment dimensionnée pour les besoins des personnels et des clients des entreprises qui occuperont les locaux.

A la demande de la Commune, l'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis en avril 2009 la partie Est du parc de l'ancienne maison de retraite « La Roseraie Sainte-Anne » jouxtant la rue Jacques Philippe Bréant.

Afin de satisfaire les besoins de la CCBE, il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner les droits à rachat du terrain nécessaire que la Commune possède auprès de l'EPF Normandie, propriétaire, et de les transférer au profit de la dite collectivité.

Il s'agit d'une emprise de 1643 m² composée des parcelles cadastrées section AK n°413 et 414, dont la valeur actualisée par l'EPF Normandie s'établit aujourd'hui à 52 991,31 €.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Monsieur Launay demande un complément d'information concernant la superficie du terrain situé derrière la Roseraie.

Monsieur le Maire précise que la ville garde une partie de ce terrain en réserve foncière.

Madame Libert précise que l'emprise des 1643 m² sera réservée pour les entreprises qui s'installeront dans ce pôle tertiaire, et en profite pour annoncer qu'une entreprise a déjà réservé 300 m² pour une activité de maintenance informatique

Monsieur Launay explique que la Ville de Bernay ayant transféré la compétence à la CCBE, le dossier échappe donc au Conseil Municipal ; En conséquence, les membres de l'opposition s'abstiendront car ils ne siègent pas la CCBE.

En l'absence de remarque supplémentaire, ces deux sujets sont mis au vote :

25 : Favorables

08 : Abstentions (Mrs Launay, Mesnildrey, Leroy, Mesdames Varangle, Dionis, Pitette, Dubus)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Bétourné pour la question n° 7

ACQUISITION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES A L'ELARGISSEMENT DES CHEMINS RURAUX REVETUS N°59 DIT « RUE CHOUQUET » ET N° 134 DIT « RUE DE LA GRANDE MALOUVE »

Le secteur de la Grande Malouve qui comprend une partie à vocation d'activités économiques et une partie destinée à l'habitat, connaît actuellement une évolution significative en terme d'occupation des sols.

Deux permis de construire délivrés récemment, sur les parcelles cadastrées section ZA n°250 et 251, ont prescrit la cession gratuite par les pétitionnaires d'une bande de terrain cadastrée section ZA n°253, nécessaire à l'élargissement des voies communales n°665 dite « rue Chouquet » et n°688 dite « rue de la Grande Malouve ».

Par ailleurs, dans le prolongement de la voie communale n°665 jusqu'à son intersection avec la voie communale n°655 dit « chemin de Ferrières » :

1/ un arrêté portant autorisation de lotir en date du 23 septembre 1977 (Monsieur et Madame GABANOU),

2/ un certificat d'urbanisme délivré le 17 décembre 1997 à Madame DUPONT, avaient prescrit également, pour la même raison, la cession gratuite à la Commune d'une bande de terrain aujourd'hui cadastrée section ZA n°107, 218, et 219.

Or il s'avère que cette prescription avérée sur les lieux, n'a jamais été régularisée.

En raison de l'évolution urbaine du quartier il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition des parcelles sus-visées représentant une surface totale de 317 m2, à titre gratuit afin de bénéficier des emprises nécessaires à la réalisation ultérieure d'un élargissement de la voirie utile à la commodité et à la sécurité de la circulation.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique Barré pour la question n° 8

PRESENTATION DU RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET LES CONDITIONS DE LEUR FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2009 AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAIN ET DE COHESION SOCIALE

La Ville de Bernay a été éligible au titre de l'année 2009 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour une somme de 351 705 €. Aux vues de l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les actions de développement social urbain de la Ville de Bernay ainsi que les conditions de leur financement sont :

- *Participation financière à la restauration des logements sociaux,*
- *Entretien des équipements sportifs,*
- *Entretien des écoles maternelles,*
- *Entretien des écoles primaires,*
- *Mise en œuvre du transport urbain de Bernay,*
- *Subventions au Centre Communal d'Action Sociale de Bernay,*
- *Subventions au Foyer Résidence pour Personnes Agées (L Carpentier),*
- *Subventions accordées aux associations du secteur social et caritatif,*
- *Soutien de la Maison de Quartier et de ses activités pour les jeunes.*

Pour un total de : 985 262,69 € TTC.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport retraçant les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement pour l'année 2009 au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie Delanys pour la question n° 9

PRESENTATION DU BILAN MORAL 2009 DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE BERNAY ».

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, le directeur de l'Office de Tourisme doit rédiger chaque année un rapport sur l'activité de l'établissement public, qui est soumis au comité de direction par le président, puis au Conseil Municipal.

Ce rapport a été présenté par Sandra LEVEL, directrice de l'EPIC Office de Tourisme, en comité de direction, le vendredi 26 février 2010, conformément à l'article 8 des statuts de l'EPIC, et n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du comité de direction.

Il est donc proposé aux Membres du Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal en ont pris note

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues Bonamy pour la question n° 10

INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie, codifié aux articles L. 2333-6 à 16 de Code Général des Collectivités Territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure qui concerne les dispositifs suivants :

- *les dispositifs publicitaires,*
- *les enseignes,*
- *les préenseignes.*

Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'instaurer sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2011, la taxe sur la publicité extérieure.*
- *De fixer ainsi les tarifs :*
 - *dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 15 € par m² et par an,*
 - *dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 45 € par m² et par an*
 - *enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 30 € par m² et par an*
 - *enseignes de plus de 50 m² : 60 € par m² et par an.*
- *D'exonérer de la perception de cette taxe :*
 - *les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est égale au plus à 12 m²,*
 - *les préenseignes d'une surface supérieure à 1.5 m²*
 - *les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,*
 - *les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains.*

Avis favorable des membres de la commission « Développement durable, environnement et déplacements urbains » en date du 22 avril 2010 et des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Monsieur le Maire tient à préciser que cette taxe ne s'appliquera qu'aux grandes enseignes, et que les petits commerces du centre ville échapperont à cette taxation, conformément à ce qu'il a toujours indiqué.

Cette taxe devrait générer une recette d'environ 50 000 €. Cette délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet 2010 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Leroy est surpris que l'institution de cette taxe soit proposée alors que lors du Conseil Municipal du 15 février, Monsieur le Maire avait affirmé que cela n'était pas envisagé pour le moment. Il souligne également que la même question a été posée en Assemblée Générale de l'UCIAL le 25 mars dernier.

Madame Pitette souligne que lors de la commission de Développement Durable, il avait été question de cette taxe en tant que moyen de lutte contre la pollution visuelle.

Monsieur le Maire répond qu'il est normal qu'en commission « développement durable » la question ait été abordée sous l'angle environnemental et souligne le double effet attendu de cette taxe : environnemental et financier.

Il répond à Monsieur Lerooy que cette taxe n'était pas à l'ordre du jour le 15 février mais la municipalité a demandé à regarder la situation des autres villes communes. Bernay était une des rares villes à n'avoir pas mis en place cette taxe. C'est pour cette raison que l'on a envisagé de l'instaurer afin de dégager une recette non négligeable de l'ordre de 50 000 €/an d'une part et de préserver la qualité environnementale de la ville en zone commerciale d'autre part.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Favorable : 25 :

Contre 08 : (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mesdames Varangle, Dionis, Pitette, Dubus)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher SANDIN pour la question n° 11

SILOGE –GARANTIES D'EMPRUNTS –MODIFICATION DU TAUX

La ville a accordé à l'unanimité une garantie d'emprunt à la SILOGE en date du 17 décembre 2009, destinée à la construction de 26 logements résidence Leeloo.

Vu le changement du taux annuel de progressivité, il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer de nouveau pour accepter cette modification :

Rappel des caractéristiques des prêts

PLAI :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,55 %

Energie Performance :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,45 %

PLUS :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %

Nouveaux taux :

PLAI :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 %

Energie Performance :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,95 %

PLUS :

✦ Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues BONAMY pour la question n° 12

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de subventions au profit des associations.

Avis favorable de la commission des sports en date du 29 avril, de la commission culture, patrimoine, tourisme et jeunesse en date du 18 mai, de la commission solidarités en date du 19 mai et de la commission des finances et du développement économique en date du 19 mai 2010.

OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION En €
<u>NORMALES</u>		
	Association Amicale des Maires des Cantons Bernay	115
	701 ^e section Bernay médaille militaire	52
	Amicale ancien 1er bataillon marche norm	52
	Ass.parents élèves Melle F.Buisson	48
	A.S.S.E.C.C.	4 121
	Ass.fédération conseil PE le Hameau	48
	Ass.Nationale des cheminots Anc.Comb.(ANCAC)	50
	Ass.parents élèves CES M.Curie	48
	Ass.parents élèves F.Buisson Elémentaire	48
	Ass.parents élèves Jules Ferry	48
	Ass.parents élèves LEP	48
	Ass.parents élèves Lycée Fresnel	48
	Ass.parents élèves P.Bert	48

<i>Ass parents élèves Maternelle et primaire Bg le Comte</i>	48
<i>Ass parents élèves Jean Moulin maternelle</i>	48
<i>Ass parents élèves Jean Moulin Primaire</i>	48
<i>Ass.parents élèves rue des Fontaines</i>	48
<i>Comité Entente anciens combat.Bernay</i>	210
<i>Fédération des Combattants républicains</i>	52
<i>S.P.A. de l'Eure</i>	525
<i>UNCAFN de Bernay</i>	315
<i>FNATH</i>	150
<i>Ass.Nationale Anc.Combattants Résistance(A.N.A.C.R.)</i>	100
<i>Combattants d'Indochine</i>	150
<i>Association réhabilitation petit patrimoine Bernay</i>	661
<i>Association Bernay-Burkina Faso</i>	724
<i>Comité de jumelage Ville de Bernay</i>	2 268
<i>Croix rouge</i>	1 500
<i>Prévention routière</i>	94
<i>D.D.E.N Secteur Bernay</i>	160
<i>Collège Marie Curie (Equitation section sportive)</i>	1 575
<i>Collège Marie Curie (Projet 6ème Initiation d'équitation)</i>	1 050
<i>DECLIC</i>	478
<i>Bernay Bienvenue</i>	315
<i>La Boîte à Films</i>	908
<i>Les Amis de Bernay</i>	525
<i>Le Temps des cerises "Amicale laïque"</i>	866
<i>A.P.E.C C.C.B.E Ecole de Musique</i>	400
<i>Ass. La Charentonne "Chorale"</i>	1 281
<i>Bleu Banane</i>	1 575
<i>Photo Club Bernay</i>	2 079
<i>Culture et bibliothèque pour tous</i>	1 155
<i>Bibliothèque et Sonothèque 2000</i>	480
<i>Le Rouge et le Noir</i>	493
<i>Les ballades en Pays Risle Charentonne</i>	2 600
<i>Groupe normand de recherche</i>	163
<i>Ass. Les Bipèdes Bernayens</i>	1 100
<i>Aikibudo et Kobudo SCB</i>	800
<i>Athlétisme SCB</i>	5 700
<i>Basket Ball SCB</i>	5 600
<i>Billard Club</i>	1 400
<i>Boule Bernayenne SCB</i>	1 350
<i>Body Sculpture Boxing Club Bernayen</i>	600
<i>Escrime SCB</i>	2 900
<i>Football SCB</i>	18 600
<i>Gymnastique Espérance SCB</i>	5 700
<i>Gymnastique Volontaire Bernay</i>	600
<i>Hand-ball SCB</i>	7 700
<i>Judo Club Bernay</i>	4 500
<i>Natation SCB</i>	4 700
<i>Sauvetage SCB</i>	790
<i>Natation Synchronisée SCB</i>	2 000
<i>Rugby SCB</i>	9 800
<i>Tennis SCB</i>	2 400
<i>Tennis de Table SCB</i>	3 000
<i>Tir SCB</i>	2 700
<i>Volley-Ball SCB</i>	4 000

	<i>Sporting Club de Bernay</i>	1 500
	<i>Vélo-club Bernayen</i>	4 300
	<i>Vertical'Cité (escalade)</i>	750
	<i>Crazy Rolleure</i>	300
	<i>Les Squales Bernayens</i>	1 800
	<i>Bernay plongée plaisir</i>	300
	<i>Société des Courses</i>	262
	<i>Cercle philatélique bernayen</i>	416
	<i>Etoile Filante Ste Colombophile</i>	160
	<i>Vieux Volants Bernayens</i>	850
	<i>Aéromodélisme</i>	210
	<i>Association quartier du Bourg Le Comte</i>	2 842
	<i>M.J.C</i>	46 700
	<i>Alcool Assistance - La Croix d'Or</i>	1 050
	<i>Amicale des Donneurs de Sang</i>	320
	<i>A.P.E.I Les Papillons Blancs de l'Eure</i>	320
	<i>Délégation.Eure des paralysés de France</i>	207
	<i>Secours catholique délégation Eure</i>	207
	<i>Comité Secours populaire</i>	1 118
	<i>Solidarité Plus "Ecrivain Public"</i>	1 575
	<i>AVEDEACJE</i>	3 250
	<i>Veuves et veufs</i>	480
	<i>ALAM Centre hospitalier de Bernay</i>	1 600
	<i>Au Passe Temps Bernayen (Club 3ème Age)</i>	3 150
	<i>A L'Heure des ASSMATS</i>	210
	<i>ADIL (Ass.départ.Inform.S/logts Eure)</i>	1600
	<i>Association.des Usagers de la Gare SNCF Bernay</i>	241
	<i>Parentalement votre</i>	750
<i>nouvelle</i>	<i>Scout Bernay</i>	250
<i>nouvelle</i>	<i>AAPPMA</i>	150
<i>nouvelle</i>	<i>Société Horticulture</i>	100
<i>nouvelle</i>	<i>Bibliothèque pédagogique</i>	150
<i>nouvelle</i>	<i>L'Eglantine</i>	1 000
<i>nouvelle</i>	<i>Chorale Oncle Célestin</i>	400
<i>nouvelle</i>	<i>Réseau local de promotion de la santé</i>	500
<i>nouvelle</i>	<i>Bande à part</i>	450
	TOTAL	193 226
<u>EXCEPTIONNELLES</u>		
<i>Festival marionnettes</i>	<i>Amicale Laïque le Temps des cerises</i>	8 280
<i>Festival de l'accordéon</i>	<i>L'églantine</i>	1 000
<i>Rencontre Chorales</i>	<i>Amicale Laïque le Temps des cerises</i>	400
<i>Part. Organisation</i>	<i>La France en courant</i>	3 000
<i>Reverst legs Petit</i>	<i>Section Squalé du SCB</i>	3 700
<i>Participation voyage scolaire</i>	<i>Lycée St Anselme Bernay</i>	20
<i>Cross à Calvi</i>	<i>UNSS lycée Fresnel</i>	120
<i>Deux galas</i>	<i>Amicale des Policiers</i>	3 000
	Total des subventions exceptionnelles	19 520
	Total général	212 746

Monsieur Didtsch souhaite avoir en sa possession, les vœux des associations en matière de subventions, Monsieur le Maire lui indique que les services lui enverront prochainement cette liste.

Monsieur Didtsch souligne que le montant de la subvention de la MJC n'est toujours pas revenu au montant des années passées.

Madame Delanys répond que le montant accordé est conforme au montant sollicité par la MJC.

Monsieur Lerooy s'étonne de ne pas voir une subvention pour l'UCIAL.

Monsieur Bonamy le rassure en précisant qu'une réunion va avoir lieu afin de formaliser l'ensemble de leurs demandes, et précise que lors d'un prochain Conseil Municipal d'autres subventions seront également mises au vote.

Certains Conseillers Municipaux n'ont pas pris part au vote étant membres du bureau de certaines associations listées ci-dessous :

Association des Parents d'Elèves du Collège Marie Curie : Mr Mesnildrey

Bleu Banane : Mme Pitette

Les ballades en Pays Risle Charentonne : Mme Pitette

Parentalement votre: Mme Pitette

Association de quartier du Bourg le Comte : Mme Pitette

Chorale de l'Oncle Célestin : Mme Pitette

ASSECC : Mr Lerooy

Association des Parents d'élèves Jean Moulin maternelle : Mme Varangle

Association des parents d'élèves Jean Moulin primaire : Mme Varangle

La France en courant : Mr Sourdon

SCB Rugby : Mr Baroche

SCB Sauvetage : Mr Baroche

Comité entente anciens combattants de Bernay : Mr Berville

UNCAFN : Mr Berville

ANACR : Mr Didtsch

Association réhabilitation petit patrimoine de Bernay : Mr Didtsch

Association Bernay-Burkina Faso : Mr Didtsch

DECLIC : Mr Didtsch

La Boîte à Film : Mr Didtsch

Le temps des cerises « amicale Laïque » : Mr Didtsch

Le Rouge et le Noir : Mr Didtsch

MJC : Mr Didtsch, Mme Dionis

Amicale des donneurs de Sang : Mr Didtsch

Comité Secours populaire : Mr Didtsch

Au passe temps Bernayen : Mme Angot

L'Eglantine : Mr Didtsch

Solidarités plus « Ecrivain public » : Mme David

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues BONAMY pour la question n° 13

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME QUI A FRAPPE HAITI.

Suite à la motion prise en Conseil Municipal le 25 février 2010, il est proposé de manifester la solidarité de la ville de Bernay par le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€.

En effet, plus de 5 mois après cette catastrophe, le pays a toujours d'immenses besoins en terme de reconstruction.

Il est précisé que le versement se fasse sur le fonds de concours, ouvert aux collectivités territoriales, par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, et ce afin d'éviter la dispersion des moyens.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette subvention.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique BETOURNE pour la question n° 14

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)OCTROI DE SUBVENTIONS

Par délibérations en dates des 9 février 2006, 27 juin 2008 et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'attribution des aides de la Commune dans le cadre de l'O.P.A.H.

Le comité technique a proposé l'octroi des subventions suivantes :

- *Madame Simone BOHEC, 14, rue de Champagne à Bernay, 403,36 € pour le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation,*
- *Monsieur Jean-Claude PRIVE, 17, rue Célos, 561,22 € pour le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation.*

L'ensemble de ces travaux répond aux critères définis par l'assemblée délibérante.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

- a) *D'approuver la proposition du comité technique de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).*
- b) *De décider en conséquence d'attribuer dans le cadre de l'OPAH, les subventions communales détaillées précédemment.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher SANDIN pour la question n° 15

FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

La loi permet aux communes de percevoir une redevance pour occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a modifié les conditions de perception de cette redevance auparavant calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, par la réécriture de l'article R2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule désormais que le Conseil Municipal fixe la redevance en fonction de la longueur de canalisations présentes sous le domaine public.

Selon le calcul issu de la nouvelle formule, la redevance applicable pour l'année 2010 est de 2 373 €.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher SANDIN pour la question n° 16

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE L'EURE POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DE L'ORCHESTRE DE L'OPERA DE ROUEN DU 23 MAI 2010

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Service Culture et Animation Jeunesse a accueilli, dans le cadre de la saison culturelle 2009-2010, l'orchestre de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie.

La date du concert est fixée le dimanche 23 mai 2010 au Théâtre Edith Piaf.

Dans un courrier daté du 8 mars 2010, le Conseil Général de l'Eure informe la ville de Bernay de l'attribution d'une subvention de 4.116 € pour l'organisation de ce concert.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention, que les membres de la commission des affaires culturelles ont approuvée au cours de leur séance du 18 mai 2010.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le bien fondé de l'exposé du rapporteur,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis le 18 mai 2010 par les membres de la commission municipale des affaires culturelles,

DECIDE d'accepter la subvention du Conseil Général de l'Eure pour l'organisation du concert du 23 mai 2010, accueillant l'Orchestre de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie DELANYS pour la question n° 17

FIXATION DES TARIFS POUR LE « CAMP » ADOS DU CENTRE DE LOISIRS QUI SE TIENDRA DU 10 AU 22 JUILLET 2010 A VANNES ET L'ÉCHANGE EUROPEEN QUI SE TIENDRA DU 26 JUILLET AU 4 AOUT 2010 EN LITUANIE

Le centre de Loisirs organise du 10 au 22 juillet 2010, un camp à Vannes (Morbihan), et un « échange Européen » pour adolescents en Lituanie. Les jeunes fréquentant régulièrement cette structure et intéressés par ce séjour se sont inscrits pour participer à ces deux camps.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs suivants :

a) Camp d'ados

<i>QUOTIENTS</i>	<i>BERNAY par jour</i>	<i>Séjours de 13 jours</i>	<i>EXTERIEUR par jour</i>	<i>Séjours de 13 jours</i>
-232	17,00 €	221,00€	21,25 €	276,25 €
+232 à 398	19,70 €	256,10 €	24,65 €	320,45 €
+398 à 599	22,45 €	291,85 €	28,10 €	365,30 €
+ 599 à 981	25,25 €	328,25 €	31,60 €	410,80 €
+ 981 à 1383	29,15 €	278,95 €	36,25 €	471,25 €
+ 1383 à 1921	34,00 €	442,00 €	42,50 €	552,50 €
+1921	39,00 €	507,00 €	48,75 €	633,75 €

b) Echange européen avec la Lituanie

<i>QUOTIENTS</i>	<i>Habitant BERNAY par jour</i>	<i>Séjours de 10 jours</i>	<i>Habitant EXTERIEUR par jour</i>	<i>Séjours de 10 jours</i>
-232	19,15 €	191,50€	22,65 €	226,50€
+232 à 398	20,00 €	200,00 €	23,35 €	233,50 €
+398 à 599	20,90 €	209,00 €	24,50 €	245,00 €
+ 599 à 981	21,90 €	219,00 €	25,50 €	255,00 €
+ 981 à 1383	23,30 €	233,00 €	27,00 €	270,00 €
+ 1383 à 1921	25,50 €	255,00 €	28,90 €	289,50 €
+1921	28,20 €	282,00 €	30,90 €	309,00 €

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Monsieur Launay souhaite connaître le nombre de places pour chaque camp et le taux de fréquentation des Bernayens.

Madame Delanys répond :

20 places pour la Lituanie
18 places pour le camp à Vannes

Et pour les deux camps, 90 % de Bernayens.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe WIRTON pour la question n° 18

REPRISE DES V.R.D. DU PROGRAMME DE 16 LOGEMENTS CONSTRUITS PAR LA SILOGE AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY ET RUE JEAN-FRANÇOIS MILLET. CLASSEMENT AU RANG DES VOIES COMMUNALES DE LA DITE RUE, ACQUISITION DES EMPRISES FONCIERES

Par délibération du 29 septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de vendre à la Siloge le terrain nécessaire à la réalisation d'un programme de 16 logements individuels le long de l'avenue du Président Kennedy et de la rue J-F Millet et accepté la rétrocession des espaces communs de l'opération, à l'achèvement des travaux, sous réserve de leur bonne exécution.

Ces logements étant aujourd'hui en service, la SILOGE a demandé à la Commune d'honorer son engagement en reprenant les Voies et Réseaux Divers dans son Domaine Public.

Après le signalement de certains défauts constatés, les reprises nécessaires ont été menées à bien et validées par les Services Techniques Municipaux, ainsi, rien ne s'oppose maintenant à procéder à cette reprise.

Le Conseil Municipal est en conséquence appelé à accepter la rétrocession des VRD dans le Domaine Public Communal, comme il s'y est engagé en 2005, et à classer la rue Millet au rang des voies urbaines sous le n°VU 691.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe WIRTON pour la question n° 19

CLASSEMENT AU RANG DES VOIES COMMUNALES DE LA VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT COMMUNAL D'ACTIVITES COMMERCIALES DU BOIS DU COURS.

Après la mise en service de la déviation de la Route Nationale 138 (devenue Route Départementale 438) fin 1995, la Commune a réalisé, sur les réserves foncières qu'elle avait préalablement constituées, au lieu-dit : Le Bois du Cours, un lotissement d'activités commerciales aujourd'hui construit en quasi-totalité.

Ainsi, dernièrement la voie de desserte a été prolongée pour rejoindre le chemin des Génévriers.

Il est proposé au Conseil Municipal de classer cette nouvelle rue de 577 mètres de longueur et 8 mètres de largeur, au rang des voies communales sous le n°VC 693

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie BRANLOT pour la question n° 20

CENTRE CULTUREL MULTIMEDIA - ACCEPTATION DU DON DE MADAME PUAUD, DOMICILIEE A COUHE (86)

Madame PUAUD, domiciliée à COUHE (86) souhaite faire don au centre culturel multimédia de 16 livres de Jean de La Varende.

Ce sont des éditions originales, que le Centre Culturel Multimédia ne possède pas. Ces ouvrages sont donc très intéressants pour enrichir le fonds La Varende.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 18 Mai 2010.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation de ce don.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie DELANYS pour la question n° 21

CENTRE CULTUREL MULTIMEDIA – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL POUR LA RESTAURATION ET L'ACQUISITION EN BIBLIOTHEQUE (FRRAB)

La ville de Bernay a acquis pour le fonds La Varende du Centre Culturel Multimédia, lors de la vente publique de la bibliothèque de Michel Herbert, le 26 mars dernier, 2 documents :

- *Le Miracle de Janvier, Paris : Robert Cayla, 1949. In-12, broché.*
- *[Manuscrit], cahier de notes. 1938-1948 (?). In-8, broché.*

pour un montant de 1 514 €.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la DRAC et le Conseil Régional se sont prononcés favorablement pour ces acquisitions.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 18 Mai 2010.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour solliciter une subvention au FRRAB pour cet achat.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Virginie LIBERT-LALAGUE pour la question n° 22

CENTRE CULTUREL MULTIMEDIA –NOUVELLE TARIFICATION

Afin d'harmoniser les tarifs avec ceux pratiqués à la ludothèque, il est proposé d'instituer la gratuité de l'abonnement au Centre Culturel Multimédia pour les assistantes maternelles de Bernay.

Elles pourront ainsi emprunter gratuitement, comme les écoles, des livres pour les enfants dont elles assurent la garde.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 18 Mai 2010.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau tarif.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher SANDIN pour la question n° 23

MUSEE MUNICIPAL – « JARDINS ENCHANTEURS, JARDINS IMPRESSIONNISTES DE L'ECOLE DE ROUEN » - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'EURE. ET REPARTITION ET FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE

1) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'EURE.

A l'occasion du festival d'envergure internationale « Normandie Impressionniste 2010 » autour de l'un des plus importants mouvements artistiques et qui a pris naissance en Normandie, le musée de Bernay, labellisé par cette instance initiée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, s'associe à cette manifestation de qualité en présentant l'exposition susvisée du 11 juin au 3 octobre, en collaboration avec l'association des Amis de l'Ecole de Rouen.

Il serait donc souhaitable de solliciter le Conseil Général de l'Eure pour une subvention exceptionnelle de 2 000 € liée à cette exposition.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 18 Mai 2010.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

2) REPARTITION ET FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la répartition et le prix de vente au public du catalogue dont la ville a assuré le financement par subvention à concurrence de 50 % (50% pris en charge par la DRAC Haute-Normandie, association Normandie Impressionniste), et qui sera mis en vente à la boutique sur la régie « musée » :

Caractéristiques du catalogue :

format 28 x 21,5 - 100 pages - ISBN : 978-2-910156-15-2

Proposition de répartition :

-	Nombre de catalogues édités	500
-	Nombre de catalogues mis en vente	250
-	Nombre de catalogues gratuits	250

se répartissant comme suit :

-	Association des amis de l'Ecole de Rouen	100
---	--	-----

- François Lespinasse, historien de l'art spécialiste des peintres de l'Ecole de Rouen, auteur	50
- Prêteurs (musées et collectionneurs privés)	25
- Presse, échanges de publications, divers	75

Prix de vente au public proposé :

15,00 €/unité.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse » en date du 18 Mai 2010.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, ces deux sujets sont mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BERVILLE pour la question n° 24

MUSEE MUNICIPAL ACCEPTATION D'UN DON DE LA SOCIETE HISTORIQUE « LES AMIS DE BERNAY » ŒUVRE DE MARIE-THERESE LANOA

Par courrier en date du 19 février 2010, la société historique « Les Amis de Bernay » a informé le sénateur-maire qu'elle souhaitait faire don au musée municipal d'une œuvre de Marie-Thérèse Lanoa, qu'elle avait eu l'opportunité d'acquérir et de faire restaurer en préservant au mieux son authenticité, afin de contribuer à l'enrichissement des collections du XX^e siècle.

Caractéristiques :

Titre : Nature morte au jardin

huile sur toile, signée en bas à gauche : M.T.Lanoa, 100 x 81 cm

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie DELANYS pour la question n° 25

MUSEE MUNICIPAL – SERVICE DES PUBLICS : « MUSEE HORS LES MURS »

A partir de juin 2010, sera mis en place par le service des publics du Musée, un programme associant conférences-ateliers et prêts d'œuvres auprès de diverses structures publiques ou privées situées autour de Bernay. Le programme, destiné à sensibiliser un public moins mobile ou empêché, sera assuré par les médiatrices culturelles du service.

En échange, les structures apporteront une contribution financière pour des groupes de dix personnes maximum (proposition de la commission culture : 20,00€/séance).

Ce projet rejoint, en outre, le dispositif « culture à l'hôpital », mis en place par la région Haute-Normandie depuis 2006.

Avis favorable de la commission « Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse ».

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- *ACCEPTER la mise en place du dispositif « Musée hors les murs » ;*
- *FIXER le montant de la participation financière qui sera due par séance ;*
- *AUTORISER le Sénateur-Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder à la signature de tout document administratif et financier s'y rapportant.*

Madame Dubus souhaite connaître les organismes conviés à ce projet.

Madame Delanys précise que les associations et institutions médicales, les écoles, les collectivités extérieures seront conviées. L'idée principale est de travailler avec le « Pays Risle Charentonne ».

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie BRANLOT pour la question n° 26

DENOMINATION DU SQUARE DU BOURG LE COMTE, SQUARE GEORGES BRASSENS

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'au cours d'une séance de travail afférente au contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S), il a été proposé que le square municipal cadastré section BE n°262, situé au milieu de l'îlot formé par les rues Auguste Renoir, Eugène Boudin et l'avenue du Président Kennedy, au Bourg-Le-Comte, soit dénommé.

Il a été ainsi suggéré de lui donner la dénomination de square Georges Brassens en hommage au chanteur et poète disparu.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre cette suggestion que les membres de la commission des affaires culturelles ont approuvée au cours de leur séance du 18 mai 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique BETOURNE pour la question n° 27

RAPPORT ANNUEL SUR LES MUTATIONS DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2009 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2009)

La loi fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants d'annexer à leur compte administratif l'état des mutations immobilières du patrimoine communal décidées sur l'exercice en cause.

Sont ainsi pris en compte les acquisitions, les cessions et les échanges d'immeubles.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, l'Assemblée en prend acte.

Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 28

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL

Conformément à la loi « hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009, les conseils d'administration des hôpitaux sont remplacés par des conseils de surveillance de 9 membres.

Leurs missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle de la gestion de l'établissement.

Le président du conseil de surveillance est élu, pour cinq ans, parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir désigner le représentant de la ville qui sera amené à siéger au conseil de surveillance de l'hôpital de Bernay.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Pascale Le Grand, Conseillère Municipale, pour ce poste.

Monsieur Launay prend la parole et informe l'assemblée qu'il regrette que la « loi Bachelot » ait supprimé le Conseil d'Administration de l'Hôpital au profit du conseil de surveillance qui n'aura aucun pouvoir. Pour cette raison, l'ensemble de l'opposition ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura sans doute pas de différence majeure entre le conseil d'administration et le conseil de surveillance, mis à part le fait que le conseil de surveillance ne votera pas le budget.

Monsieur Sandin demande la date de prise d'effet de ce projet.

Monsieur le Maire répond que l'Agence Régionale de Santé devrait se réunir le plus rapidement possible pour élire le Président.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :

Favorable : 25 :

Ne prennent pas part au vote 08 : (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mesdames Varangle, Dionis, Pitette, Dubus)

Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 28

EFFECTIF THEORIQUE DU PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION.

Courant mars 2010, la collectivité a reçu le retour du centre de gestion de l'Eure concernant la validation des tableaux d'avancement de grade et les résultats de promotion interne de catégorie C et de catégorie B.

Après avoir analysé les postes restant à pourvoir dans le tableau des effectifs théoriques et afin de permettre la nomination des agents avec effet au 1^{er} janvier 2010, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe. En effet, ce grade n'est pas créé dans le tableau actuel de la collectivité.

Pour les autres postes mentionnés au tableau des avancements de grade ou de promotion interne, il reste suffisamment de postes à pourvoir.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n° 30

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

« BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT »

Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser) :

I - Service des Eaux

• Section d'investissement	=	Déficit :	32 430, 04 €
• Section d'exploitation	=	Excédent:	511 415, 08 €

II - Service de l'Assainissement

• Section d'investissement	=	Déficit :	2 577,04 €
• Section d'exploitation	=	Excédent :	709 284,29 €

En l'absence de remarque supplémentaire, ces deux budgets sont mis au vote :

Favorable : 25 :

Abstentions : 08 : (Mrs Launay, Mesnildrey, Leroooy, Mesdames Varangle, Dionis, Pitette, Dubus)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la suite de la question n° 30

« BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT – LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – CENTRE DE LOISIRS »

BUDGET LOTISSEMENT :

Section fonctionnement	=	Excédent	:	29 276,42 €
Section investissement :	=	Excédent		2 250,00 €

BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

. **Résultats définitifs de clôture** (intégrant les restes à réaliser)

- Section d'exploitation	=	Excédent	43 040,31 €
- Section d'investissement	=	Déficit	23 730,51 €

BUDGET CENTRE DE LOISIRS

Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser)

- Section de fonctionnement	=	Excédent	1 720,93 €
- Section d'investissement	=	Excédent	12 577,69 €

En l'absence de remarque, ces trois budgets sont mis au vote :

Adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur Bonamy pour la suite de la question n° 30

« BUDGET PRINCIPAL »

• **Résultats définitifs de clôture** (intégrant les restes à réaliser) :

<i>Section d'investissement</i>	=	<i>Excédent</i>	822 117,13 €
<i>Section de fonctionnement</i>	=	<i>Excédent</i>	504 808,76 €
<i>Excédent global de clôture</i>	=		----- 1 326 925,89 €
<i>Intégralement repris dans le Budget Primitif 2010 conformément aux dispositions de l'Instruction M14</i>			

Après avoir précisé que ce document comptable est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Ces comptes administratifs ont été validés par les membres de la Commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Monsieur Launay remercie Monsieur le Maire de l'envoi des conventions de crédits, il regrette ne pas avoir reçu avant ce jour le compte de gestion dressé par le Percepteur.

Il rappelle que le vote du budget est une prévision dans les finances mais que le compte administratif est là pour déterminer une gestion claire de l'année 2009.

Il a choisi 4 ratios pour analyser la situation réelle de la ville de Bernay :

- 1) Mesure de la rigidité structurelle
- 2) Coefficient d'autofinancement courant
- 3) Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- 4) Surendettement

qui, selon lui, démontrent que la ville est dans une situation financière « franchement mauvaise » et dans ce contexte, il trouve déplacé que la ville de Bernay prenne en charge, l'achat, et l'entretien d'une nouvelle voiture de fonction pour le Sénateur-Maire.

Monsieur le Maire prend acte des commentaires de l'opposition qu'il juge « tout à fait excessifs et caricaturaux », en précisant que toutes les Collectivités : Communes, Départements et Régions connaissent une situation « budgétaire tendue » du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de la crise financière.

Monsieur le Maire précise qu'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes est en cours et il pense être en mesure de donner les conclusions à la rentrée de septembre. Ce contrôle sera plus objectif.

Il rappelle que la dette a diminué de 1,5 million d'euros au cours des dernières années, tout en réussissant à ne pas augmenter les impôts.

Il signale que la ville a réussi à investir plus en 2009 que les autres années malgré la crise, ce dont on peut se féliciter.

Monsieur Mesnildrey demande une information concernant le ratio de la dette, qui en moyenne est de 849 €/habitant pour les villes de la même strate que Bernay qui elle est à 1449 €.

Monsieur Quinton précise que Bernay se situe en bas de la strate et qu'elle est une Sous-Préfecture, devant assurer obligatoirement certaines charges de centralité. Ce ratio n'est donc pas forcément pertinent.

Madame Dionis demande des explications sur l'achat de la voiture de fonction de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il y a toujours eu à la ville de Bernay un véhicule mis à disposition du Maire, que le précédent âgé de 6 ans a été changé. Il ajoute que ce véhicule sert uniquement dans les déplacements en tant que Maire, et jamais dans le cadre de sa fonction de Sénateur ou à titre privé.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce budget est mis au vote :

Favorable : 25 :

Contre 08 : (Mrs Launay, Mesnildrey, Lerooy, Mesdames Varangle, Dionis, Pitette, Dubus)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la question n° 31

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL

Le Trésorier municipal ayant produit son compte de gestion au titre de l'exercice 2009, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce document comptable qui est en parfaite concordance avec le compte administratif dressé par le Maire.

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n°32

AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2009

« BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT »

Proposition d'affectation définitive de ces résultats

I - Service de l'eau

- Au crédit du compte R 002 478 985,04 €
- Au crédit du compte 1068 32 490,04 €
- au débit du compte D 001 32 430,04 €

II - Service de l'Assainissement

- Au crédit du compte R 002 706 707,25 €
- Au crédit du compte 1068 2 577,04 €
- Au débit du compte D001 2 577,04 €

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues Bonamy pour la suite de la question n°32

« BUDGET PRINCIPAL »

Proposition d'affectation définitive de ces résultats

Au crédit du compte R 002 504 808,76 €

Au débit du compte D 001 3 958 190,87 €

« BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT – LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - CENTRE DE LOISIRS »

LOTISSEMENT

- Au crédit du compte R 002 = 29 276,42 €
- Au crédit du compte R 001 = 2 250,00 €

LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

• **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

- Au crédit du compte R002 = 19 309,80 €
- Au crédit du compte R 001 = 23 730,51 €
- Au crédit du compte 1068 = 23 730,51 €

CENTRE DE LOISIRS

• **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

• Au crédit du compte R002	=	1 720,93 €
• Au crédit du compte R001	=	12 577,69 €

Avis favorable des membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 19 mai 2010.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

En l'absence de remarque, ces sujets sont mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30